

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Lydie MANUS**, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

N° 25898

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-15 ;
QU' la délibération n°163 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;
CONSIDÉRANT que la Présidente peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que celle déléguée de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
CONSIDÉRANT que Mme Lydie MANUS assure les fonctions de Directrice du développement au sein du Pôle proximité et environnement ;
CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-15 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lydie MANUS, Directrice du développement au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du développement ;
- Tout acte de commande, y compris sous le sigle RVOICE, toutes conditions générales d'achat et tout acte de contrat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la loi n° 2015-912 du 22 août 2015 relative à la commande publique ;
- Documents relatifs et découlant tout dans le cadre des marchés publics de la Direction du développement ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations qualifiées de capital, attestations de travaux réalisés de la Direction du développement ;
- Attestations de réception relatives à la Direction du développement ;
- Remise de transmission de documents relatifs à la Direction du développement ;
- Tout acte relatif aux dépenses dans le cadre de la commande de services de la Direction du développement ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du développement relatifs aux engagements supplémentaires, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la programmation d'un nouveau travail ou acte qualifié.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie MANUS, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.


ARTICLE 3 Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°24870 du 1^{er} mars 2024.

ARTICLE 4 Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 **25898.pdf**
(.pdf, 157,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**